Avis national standard

Mairie de Saint-Vallier

Date limite de réponse : 10 décembre 2026 à 14:00

Section 1

Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Saint-Vallier
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 21710486800013
Ville : SAINT-VALLIER
Code Postal : 71230
Groupement d'acheteurs : Non

Section 2

Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

https://marches.ternum-bfc.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=696304&orgAcronyme=q8k

Identifiant interne de la consultation : 2026TRAV001

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : M le Maire

Adresse mail du contact : saintvallier71@mairie-saintvallier.fr

No téléphone du contact : +33 385679150

Section 3

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participations :
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :
Déconstruction
L'Entreprise devra présenter la qualification requise spécifique à la nature des prestations réalisées et sous-traitées, et notamment QUALIBAT 1113 ou des références équivalentes pour la déconstruction :

QUALIBAT 1113 Démolition (technicité supérieure)
L'entreprise, possédant un bureau d'études ou faisant appel à un bureau d'études extérieur, assure par des moyens manuels et mécaniques des travaux de démolition ou de déconstruction partielle ou totale présentant des difficultés de réalisation et nécessitant des études spécifiques. L'entreprise peut être amenée à conforter, dans le cadre de son intervention, des parties d'ouvrages conservées de même que leur protection, à l'exclusion des travaux éventuels de reprises en sous-œuvre.
Désamiantage

L'Entrepreneur devra satisfaire aux certifications de désamiantage répondant aux dispositions règlementaires mises en place dans le décret n°2012-639 du 04 mai 2012.

La qualification QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante », ou AFNOR Certification ou GLOBAL Certification sera obligatoire pour l'Entreprise qui réalisera les travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Les entreprises devront justifier de leurs capacités à traiter les matériaux amiantés du présent marché en détaillant les processus envisagés répondant à la norme NF X46-010 version 2012, répondant aux dispositions réglementaires mises en place dans le décret n°2012-639 du 4 mai 2012.
Au regard des matériaux amiantés mis en évidence dans les diagnostics amiante avant démolition déjà réalisés, l'Entrepreneur devra présenter sa qualification pour les spécificités suivantes :
ouvrages intérieurs de bâtiment ;
ouvrages extérieurs de bâtiment ;

De plus, l'entrepreneur devra justifier de la maîtrise des processus qui seraient utilisés pour les travaux.

Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 10 décembre 2026 à 14:00
Présentation des offres par catalogue électronique :
Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution :

- Critères énoncés dans les documents de la consultation

Section 4
Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de curage, désamiantage et déconstruction de l'ancien domaine de la Saule
Code CPV Principal : 45111000
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Travaux de curage, désamiantage et déconstruction de l'ancien domaine de la Saule
Lieu principal d'exécution du marché : 71
Durée du marché (en jours) : 161
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Type de marché réservé :

Section 5
Lots

Marché alloti : Non

Section 6
Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui
Détails sur la visite : Une visite obligatoire est fixée au vendredi 27 novembre 2026 à 11h00 sur site.
Autres informations complémentaires :